



# V4221M



## Description

L'encre moléculaire SigNature®, fournie avec une imprimante Videojet 1860M, transforme le code à jet d'encre en une solution de certification complète de la ligne d'approvisionnement. Spécifique à chaque client, l'encre moléculaire SigNature comporte une balise moléculaire unique et sécurisée. Ces balises facilitent la traçabilité des produits et emballages, répondant ainsi aux exigences telles que la certification légale de l'origine, l'authenticité, la provenance, la qualité, l'éthique, l'intégrité et la durabilité.

## Avantages

- Balise unique, sécurisée et durable
- Vérification au niveau légal
- Faible odeur
- Sans MEK, sans acétone et sans éthanol
- Basée sur les formulations d'encres existantes Videojet 16-8700 / V421 (approuvées pour l'aéronautique)
- Élimination par soude caustique
- Certaine résistance à l'acétone
- Résistance aux acides, aux solvants C de qualité militaire, aux essences minérales et aux huiles

## Applications

Cette encre est parfaitement adaptée aux applications sensibles aux odeurs couramment utilisées pour l'emballage de produits de boulangerie, de tabac et de café, ainsi que dans les secteurs de la puériculture, de la santé, de la beauté et des produits d'hygiène corporelle. Elle peut également être utilisée dans des applications aéronautiques ou impliquant des composants critiques où les encres 16-8700 ou V421 sont déjà homologuées. Offre une excellente adhérence sur un large éventail de supports, y compris : l'aluminium, le verre, le polystyrène, le polycarbonate, le polyester, l'acier et le nylon.

## La solution CertainT®

La solution CertainT d'Applied DNA associe les biotechnologies et les technologies de l'information, afin de créer des environnements de distribution et d'approvisionnement sains, sécurisés et transparents. Grâce à l'utilisation d'outils d'application de **BALISE**, de **TEST** et de **SUIVI**, la vérification de l'intégrité des produits est possible avec une certitude absolue.

Les produits et emballages munis d'une **BALISE** avec l'encre moléculaire V4221M peuvent être aisément intégrés dans un programme CertainT conçu pour corriger, surveiller ou améliorer l'intégrité de la chaîne de distribution et d'approvisionnement.



**BALISE** sur les produits et les emballages.



**TEST** pour une authentification à un point quelconque de la ligne d'approvisionnement.



**SUIVI** pour collecter des données de la chaîne de contrôle à des fins de traçabilité.

Pour plus d'informations, visitez le site [adnas.com/inkjet](http://adnas.com/inkjet) ou [videojet.com/SigNatureInk](http://videojet.com/SigNatureInk)



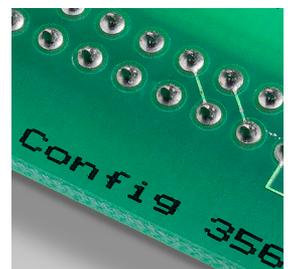
Produits d'hygiène corporelle



Composants critiques



Industrie agroalimentaire



Électronique

# V4221M



## Spécifications

Produit	Type de produit	Couleur	Type de solvant	Capacité du récipient	Durée de conservation
V4221M	Encre	Noir	Méthanol	1 000 ml (-L)	15 mois*
V7207M	Solvant	Incolore à jaune pâle	Méthanol	1 000 ml (-L)	24 mois*
V907	Nettoyant	Incolore à jaune pâle	Méthanol	1 litre (-Q)	30 mois*

**Stockage** \*Stocker entre 2 et 35 °C.

## Paramètres de l'imprimante

Modèles concernés	Température de fonctionnement	Taux d'humidité en fonctionnement	Compatibilité de la buse
1860M	5-45 °C**	10-90 %**	60 µm, 70 µm en attente

**Conditions d'utilisation spéciales** \*\*Kit de sècheur d'air obligatoire – toutes les conditions

## Certifications et homologations

### Métaux lourds\*\*\*

L'encre V4221M répond aux exigences de la législation type de la CONEG et à la directive 94/62/CE. Pour plus d'informations, consultez l'article 1153 de la base de connaissances.

### RoHS/DEEE\*\*\*

L'encre V4221M répond aux exigences de la directive RoHS 2 2011/65/UE et de la directive (UE) 2015/863. Pour plus d'informations, consultez l'article 1159 de la base de connaissances.

### REACH\*\*\*

L'encre V4221M est conforme au règlement européen (CE) n° 1907/2006 tel que modifié. Pour plus d'informations, consultez l'article 1156 de la base de connaissances.

### Emballages alimentaires\*\*\*

L'encre V4221M peut être utilisée sur le côté des emballages alimentaires qui n'est pas en contact avec la nourriture. L'emballage doit faire office de barrière entre l'encre et la nourriture. De cette manière, les encres sont conformes au code 21 CFR 170.3(e)(1), au règlement européen (CE) n° 10/2011 et au règlement européen (CE) n° 2023/2006. Pour plus d'informations, consultez l'article 7921 de la base de connaissances.

### Autres\*\*\*

L'encre V4221M ne contient pas d'allergènes majeurs, de matières premières d'origine animale, ni d'organismes génétiquement modifiés ou non.

Pour plus d'informations, consultez les articles 1148, 1190 et 1152 de la base de connaissances.

\*\*\*Les informations réglementaires et celles relatives à l'environnement, la santé et la sécurité sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Consultez la fiche de données de sécurité (FDS) actuelle disponible sur le site Web de Videojet. Pour obtenir les articles de la base de connaissances; contactez Videojet par téléphone ou par e-mail.

Contactez le **0810 442 800** (prix d'un appel local)  
E-mail [marquage@videojet.fr](mailto:marquage@videojet.fr)  
Ou rendez-vous sur le site [www.videojet.fr](http://www.videojet.fr)

Videojet Technologies SAS  
ZA Courtaboeuf / 16 av. du Québec / Bât. Lys  
91140 Villebon Sur Yvette / France



© 2018 Videojet Technologies SAS  
Videojet Technologies s'est fixé comme politique de toujours améliorer ses produits.  
Nous nous réservons le droit de modifier sans préavis la conception et/ou les caractéristiques de nos produits.  
SigNature® et CertainT® sont des marques déposées d'Applied DNA Sciences, Inc.  
v1-2-15-2018

Applied DNA Sciences, Inc.  
Appelez le **631-240-8823**  
visitez le site [adnas.com/inkjet](http://adnas.com/inkjet)